

REMARQUES FINALES

À ce stade de ses travaux, le Groupe ne peut proposer de conclusions générales précises sur la situation actuelle et les perspectives des systèmes de protection du secret de la vie privée et de la confidentialité des *données personnelles*. Des travaux supplémentaires, surtout sous forme de discussions et recherches, apparaissent nécessaires :

- 1/ sur la dimension patrimoniale de l'exercice du droit à la protection;
- 2/ sur l'évolution des idées et pratiques relevant du secret de la vie privée, autres que celle des relations entre consommateurs et entreprises ;
- 3/ sur les études, en Europe, dans le domaine de l'économie et la gestion, portant sur les « marchés de l'information » et le renouvellement de l'« intermédiation » ;
- 4/ sur l'étude psychosociale et sociologique de l'évolution des attitudes des individus et, dans la société, vis-à-vis du secret de la vie privée, considérée comme une liberté (comportements des personnes, influence de la réglementation publique, des médias, de l'esprit de communication, de la mercatique personnalisée, des organismes non-marchands ...) ;
- 5/ sur l'analyse des *systèmes de protection*, de leurs composantes techniques (logiciels de protection), des méthodes d'évaluation de leur efficacité, de leurs effets sur les libertés, sur l'égalité d'accès du plus grand nombre aux différents modes de protection, sur les processus d'apprentissage de nouveaux points de vue sur la vie privée;
- 6/ sur les moyens d'inciter les milieux scientifiques à intensifier les *travaux de recherche* sur le sujet, et à dresser un état de l'art en Europe ;
- 7/ sur l'opportunité et la faisabilité de recommander la mise en place, en Europe, d'un *Observatoire de la vie privée*, ou d'un *réseau de tels observatoires*.

Paris, le 10 juin 2000

Pierre Tabatoni, coordinateur du groupe « Société d'information et vie privée ».